

---

**Présidence : Pologne****1382<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 14 juillet 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Suspension : 13 h 15

Reprise : 15 heures

Clôture : 17 h 45

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński  
Ambassadeur M. Czapliński

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président, au nom du Conseil permanent, a transmis ses condoléances au Japon (partenaire pour la coopération) à la suite du décès de l'ancien Premier ministre japonais, S. E. M. S. Abe, qui a été assassiné à Nara (Japon), le 8 juillet 2022.

Président, Fédération de Russie (PC.DEL/1042/22 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE  
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

Président, Ukraine (PC.DEL/1049/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1041/22), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1070/22), le Canada (PC.DEL/1048/22), Royaume-Uni, Türkiye (PC.DEL/1068/22 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1076/22 OSCE+), Norvège (PC.DEL/1044/22), Géorgie (PC.DEL/1079/22 OSCE+), Islande (PC.DEL/1043/22 OSCE+), Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : MÉCANISME DE MOSCOU INVOQUÉ PAR  
45 ÉTATS PARTICIPANTS DE L'OSCE À LA  
SUITE DE CONSULTATIONS MENÉES AVEC  
L'UKRAINE

Président, M<sup>me</sup> V. Bílková (Rapporteur au titre du mécanisme de Moscou),  
M<sup>me</sup> L. Guercio (Rapporteur au titre du mécanisme de Moscou),  
M<sup>me</sup> V. Sancin (Rapporteur au titre du mécanisme de Moscou), Albanie  
(également au nom de l'Allemagne, d'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique,  
de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, de  
Chypre, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique  
de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de  
l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, du  
Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco,  
du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la  
République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la  
Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Türkiye  
et de l'Ukraine) (PC.DEL/1052/22 OSCE+), République tchèque-Union  
européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et  
l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays du  
processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ;  
l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de  
l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin,  
souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1072/22), États-Unis d'Amérique  
(PC.DEL/1054/22), Royaume-Uni, Italie (PC.DEL/1067/22), Géorgie  
(PC.DEL/1081/22 OSCE+), République tchèque, Portugal (PC.DEL/1053/22),  
Norvège (également au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la  
Suède) (PC.DEL/1057/22), Suisse, Lituanie (PC.DEL/1065/22 OSCE+),  
Canada (PC.DEL/1055/22), Slovénie (PC.DEL/1066/22 OSCE+), Türkiye  
(PC.DEL/1069/22 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/1061/22 OSCE+), Bulgarie  
(PC.DEL/1058/22), Espagne, Lettonie (PC.DEL/1062/22 OSCE+), Fédération  
de Russie (PC.DEL/1056/22), Irlande (PC.DEL/1074/22), Malte, Estonie,  
France, Pays-Bas (également au nom de la Belgique et du Luxembourg)  
(PC.DEL/1075/22 OSCE+), Allemagne (PC.DEL/1059/22), Ukraine  
(PC.DEL/1082/22)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Crimes que l'Ukraine commet contre la population civile avec le soutien d'une alliance occidentale d'États participants de l'OSCE* : Fédération de Russie (PC.DEL/1050/22)
- b) *Situation actuelle à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE* : Fédération de Russie (PC.DEL/1047/22), Biélorussie (PC.DEL/1060/22 OSCE+), Ukraine, Royaume-Uni, Kazakhstan, Tadjikistan, Kirghizstan, Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/27/22 OSCE+)
- c) *Lutte contre les drogues illicites dans la région de l'OSCE* : Fédération de Russie (PC.DEL/1046/22), Ukraine

- d) *Vingt-septième anniversaire du génocide de Srebrenica commémoré le 11 juillet 2022* : République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1071/22), Canada, Suisse, Türkiye (PC.DEL/1063/22 OSCE+), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1045/22), Fédération de Russie (PC.DEL/1051/22), Ukraine, Bosnie-Herzégovine, Président

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

*Visite que le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, effectue à Belgrade, Sarajevo et Pristina du 11 au 15 juillet 2022* : Président

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/90/22 OSCE+)* : Secrétaire générale
- b) *Développements concernant les politiques en matière de ressources humaines* : Secrétaire générale (SEC.GAL/90/22 OSCE+)

Point 6 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Sixième anniversaire de la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016 en Türkiye* : Türkiye (PC.DEL/1064/22), Azerbaïdjan
- b) *Assassinat de l'ancien Premier ministre japonais, S. E. M. S. Abe, à Nara (Japon), le 8 juillet 2022* : Japon (partenaire pour la coopération)
- c) *Adieux au Représentant permanent du Turkménistan auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur S. Nurberdiev* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 21 juillet 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence